



## déménagement et confinement

Par **khane**, le **01/05/2020** à **16:46**

Bonjour, j'aurais aimé avoir des renseignements et conseils, concernant une location de sortie et d'entrée. Voilà, ayant changé d'employeur et voulant me rapprocher de mon lieu de travail je décide de déménager par professionnels en date du 27 avril de cette année. Vu les conditions actuels, le confinement, ces derniers n'ont pu malheureusement travailler. Je signe un bail en date du 26 Mars pour un nouvel appartement, par la meme agence de location que celui que j'habite actuellement. La date de ce déménagement étant prévue au 13 mai. Le problème que je rencontre à l'encontre de l'agence immobilière, encaissement des chèques ( 1 mois de loyer d'avance, dépôt de garantie, état des lieux, frais.....). Ces derniers ont tout encaissé alors que je n'ai pas encore pris possession des clés et état des lieux non effectué ! En ont ils le droit ? et concernant le loyer d'avance, comment cela est il compté?

L'état des lieux doit etre fait en date du 12 mai.

Merci pour tous vos renseignenemts.

Par **youris**, le **01/05/2020** à **17:02**

bonjour,

dès que vous remettez un chèque à son bénéficiaire, il peut l'encaisser.

c'est pour cette raison qu'avant de faire un chèque, il faut s'assurer que le solde est suffisant.

salutations